



Aides aux échanges « jeunesse européenne »

Objet : Soutenir les échanges de jeunes entre les communes mayennaises et les communes européennes jumelées pour :

- Favoriser les échanges interculturels et linguistiques,
- Encourager la coopération et la mobilité de la jeunesse,
- Contribuer à la construction d'une Europe des citoyens,
- Privilégier les échanges de jeunes entre le Bezirk de Souabe et le département de la Mayenne.

1 Pour tous séjours de jeunes de moins de 26 ans organisés en Europe,

2 Organisés par :

- Les comités de jumelage,
- Les jeunes professionnels,
- Les établissements scolaires (collèges, MFR, ...) : uniquement dans le cadre des déplacements dans le Bezirk de Souabe.

3 Peuvent bénéficier :

- De 60 € par jeunes et par accompagnateurs (dans la limite de 3 maximum) pour les déplacements dans le Bezirk de Souabe en Allemagne,
- De 30 € par jeunes et par accompagnateurs (dans la limite de 3 maximum) pour les déplacements en Europe (hors Bezirk de Souabe).

4 En déposant votre demande **3 mois avant le début du projet** sur la plateforme [démarches simplifiées](#).

Eléments à transmettre :

- La destination
- Le nombre de participants de moins de 26 ans et le nombre d'accompagnateurs,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Un numéro de SIRET.

5 En transmettant au Conseil départemental, **après le séjour et avant le 1^{er} novembre** la liste d'**émargement des participants** (ou attestation pour les établissements scolaires mentionnant le nombre de participants) et tout autre document permettant de valoriser le séjour ; afin de procéder au versement de l'aide.

Pour tous renseignements :

Direction de l'administration générale

Direction du développement et de la coopération territoriale

Tél. 02.43.59.96.86

charlotte.bouvetalonso@lamayenne.fr